



Procès-verbal
de la réunion de conseil municipal
du Mardi 7 Octobre 2025

Présents : Valère HIS, Carole MORETTI, Bénédicte GODARD, Arnaud NICOLLE, Nadine DEVAUX DIT LALANDE, Isabelle LEFEVRE, Dimitri BESNE, Cédric GODALLIER, Samuel CRAMILLY, Amélie DANTAN, Marie-Thérèse THIERRY, Wilfried DURIEU (arrivé à 18h18)

Absents excusés : Stéphane DÉCUYPÈRE, Aline SCHRAEN

Désignation du secrétaire de séance :

Conformément à l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire invite l'assemblée à désigner un ou une secrétaire de séance.

Après avoir enregistré la candidature de Monsieur Samuel CRAMILLY, le Conseil Municipal le désigne à l'unanimité, secrétaire de séance.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Approbation du précédent compte-rendu
2. COP Rouen 2030
3. Changement des menuiseries du presbytère : validation des devis et demandes de subventions
4. Travaux du presbytère : Diagnostic Amiante Avant Travaux : validation des devis
5. Validation du devis pour le remplacement de serrures et clés
6. Informatique : Remplacement de 3 ordinateurs et acquisition d'une borne WIFI à la garderie
7. Ludisports : renouvellement du dispositif
8. Ecole de musique : validation des animations musicales 2025/2026
9. Contrats d'assurance des risques statutaires : renouvellement
10. Validation du devis pose et dépose des illuminations de Noël
11. Validation du remboursement AXA – autorisation d'encaissement du chèque
12. Reversement don CCAS et des libéralités du repas des anciens
13. Autorisation de signature offre EDF contrat salle polyvalente
14. Acquisition d'un lave-vaisselle pour la salle des fêtes et demande de subvention
15. Remplacement de l'adoucisseur du restaurant scolaire
16. Informations diverses

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 29 AOUT 2025

Après avoir donné connaissance du procès-verbal de la séance du 29 Août 2025, Monsieur le Maire invite l'assemblée à l'adopter.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité des membres présents le procès-verbal, sans observations.

2. COP ROUEN 2030

Monsieur le Maire rappelle le contexte de la COP 2030 :

La COP Rouen 2030 s'inscrit dans la continuité de la démarche climatique engagée par la Métropole depuis 2017 et vise à préparer le nouveau Plan Air-Énergie-Climat.

Lancée en janvier 2025, elle réunit tous les acteurs du territoire autour d'objectifs ambitieux : atteindre la neutralité carbone d'ici 2050, réduire la consommation d'énergie, développer les énergies renouvelables, améliorer la qualité de l'air, adapter le territoire aux effets du changement climatique, protéger la biodiversité et limiter l'artificialisation des sols.

Les acteurs mobilisés comprennent :

- **Le GIEC local**, composé de 13 experts, qui analyse les impacts climatiques sur le territoire.
- **Les entreprises**, engagées dans des actions concrètes (économies d'énergie, énergies renouvelables, biodiversité).
- **Les communes**, qui actualisent leurs engagements dans la rénovation énergétique, la mobilité durable et la gestion des espaces verts.
- **Les citoyens**, impliqués à travers des ateliers, animations et le Pavillon des transitions.
- **Le Conseil d'évaluation**, issu de la société civile, chargé de mesurer l'efficacité des politiques de transition.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que, dans le cadre de la nouvelle démarche engagée pour la COP 2030, il souhaite inscrire la commune dans ce dispositif. Dans un premier temps, il s'agit de valider cette inscription afin d'officialiser la participation de la commune. Par la suite, le Conseil municipal sera invité à définir les thèmes d'engagement correspondant aux priorités locales.

Monsieur Dimitri BESNE demande quel intérêt aura la commune à s'inscrire dans ce processus. Monsieur le Maire précise que des aides pourront être octroyées sur certains projets.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal valident à l'unanimité cette proposition.

3. CHANGEMENT DES MENUISERIES DU PRESBYTERE : VALIDATION DES DEVIS ET DEMANDES DE SUBVENTIONS

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Arnaud NICOLLE, adjoint en charge des travaux. Celui-ci précise que, dans le cadre de la réhabilitation du presbytère, l'ensemble des fenêtres doit être remplacé et qu'il est prévu d'y installer des volets roulants solaires.

Deux entreprises ont été consultées ; après examen des propositions, la commission travaux recommande de retenir la société Fermetures Modernes, récemment rachetée par le fabricant Janneau. Cette entreprise est la moins-disante et offre une meilleure garantie pour une prestation équivalente à celle proposée par la société MCP Menuiserie.

Monsieur Dimitri BESNE demande à quelle période ces travaux seront réalisés. Monsieur Arnaud NICOLLE répond qu'ils devraient être exécutés au début de l'année 2026. Madame Marie-Thérèse THIERRY s'interroge sur l'objectif de cette réhabilitation. Monsieur Arnaud NICOLLE explique que le projet est de mettre le bâtiment en location.

Les membres du Conseil Municipal valident à l'unanimité cette proposition et autorisent Monsieur le Maire à demander les subventions.

4. TRAVAUX DU PRESBYTERE : DIAGNOSTIC AMIANTE AVANT TRAVAUX : VALIDATION DES DEVIS

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur Arnaud NICOLLE. Ce dernier indique que, dans le cadre de la réhabilitation du presbytère, la réglementation impose la réalisation d'un diagnostic amiante. Il précise que ce document doit être mis à la disposition de l'ensemble des intervenants amenés à travailler sur le chantier. Ce dossier permet de protéger la santé des occupants et des intervenants en informant sur la présence et l'évolution de l'amiante dans le bâtiment.

Les membres du Conseil Municipal valident à l'unanimité le devis de l'entreprise Qualium Eco pour 480€ HT le diagnostic et 48€ HT le prélèvement (sachant que le nombre de prélèvements peut aller jusqu'à 35) et demandent à Monsieur le Maire de demander les subventions dont pourraient bénéficier la commune.

Arrivée de Monsieur Wilfried DURIEU à 18h18.

5. VALIDATION DU DEVIS POUR LE REMPLACEMENT DE SERRURES ET CLES

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Nicolle, qui expose le besoin en remplacement de clés et serrures sur la commune, lié à leur usure. Il est proposé de retenir le devis le moins élevé, à savoir celui de l'entreprise SETIN, pour un montant de 2 642,63 € TTC, contre 3 910,69 € TTC pour l'entreprise MCP.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité de valider le devis de l'entreprise SETIN

6. INFORMATIQUE : REMPLACEMENT DE 3 ORDINATEURS ET ACQUISITION D'UNE BORNE WIFI A LA GARDERIE

Monsieur Arnaud Nicolle, adjoint, présente la situation nécessitant le remplacement de trois ordinateurs et l'acquisition d'une borne Wi-Fi pour la garderie. Deux postes situés à la mairie

et un poste à la bibliothèque doivent être renouvelés, ces équipements n'étant plus compatibles avec les futures mises à jour de Microsoft, les ordinateurs fonctionnant actuellement sous Windows 10.

Par ailleurs, l'installation d'une borne Wi-Fi à la garderie permettra de supprimer la box dédiée à la messagerie, devenue inutile.

Le devis correspondant à ces équipements s'élève à 3 289,36 € HT, soit 3 947,23 € TTC.

Après délibération, les membres du conseil municipal valident à l'unanimité cette proposition et autorisent Monsieur le Maire à effectuer les demandes de subvention auprès de la Métropole.

7. LUDISPORTS : RENOUELEMENT DU DISPOSITIF

Monsieur le Maire présente le dispositif Ludisports 76, qui est financé par le Département de la Seine-Maritime et mis en œuvre sur le terrain par la commune depuis de nombreuses années. Il permet aux enfants de 6 à 11 ans, scolarisés à l'école élémentaire, de découvrir les pratiques sportives de leur choix. Les séances ont lieu deux fois par semaine et se déroulent sur le temps périscolaire.

Ludisports 76 a pour objectif de développer la pratique sportive en milieu rural, de contribuer à l'aménagement du territoire et à l'attractivité, et de favoriser une meilleure hygiène de vie.

Il facilite l'intégration sociale des jeunes, contribue à l'épanouissement de l'enfant, permet à l'enfant d'accéder à une spécialisation vers un club et de respecter la charte du sport. Le tarif annuel par enfant est de 20€.

Le contrat prévoit l'adhésion de la commune à l'Association Profession Sport et Jeunesse 76 (APSJ76) ainsi que le paiement de la cotisation annuelle de 36,00 €.

L'APSJ76 met à disposition d'un éducateur sportif sur la base des frais de gestion de l'ordre de 10 % de la rémunération brute de l'intervenant ; la rémunération nette horaire des éducateurs est de 50 € et les frais de déplacement (entre 5 et 30 km l'aller-retour) est de 0.40 € / km.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- valident la proposition,
- autorisent Monsieur le Maire à signer la convention
- ne souhaitent pas participer aux frais de péages de l'animateur qui peut les déduire de ses impôts

8. ECOLE DE MUSIQUE : VALIDATION DES ANIMATIONS MUSICALES 2025/2026

Il est proposé d'approuver le renouvellement de la convention entre le Conservatoire à rayonnement intercommunal de Musique et de Danse du Val de Seine et la commune en matière d'éducation musicale du Conservatoire au sein de l'école élémentaire Raymond BASILE et de l'école maternelle Jacques-Yves COUSTEAU et de fixer les modalités financières.

Considérant la proposition tarifaire de l'animation musicale pour l'année scolaire 2025/2026 de 3 600,00 €,

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité :

- approuvent les conventions et les propositions tarifaires telles qu'exposées,
- autorisent Monsieur le Maire à signer tous documents afférents

9. CONTRATS D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES : RENOUELEMENT

Monsieur le Maire expose le point suivant : le contrat groupe d'assurance statutaire, porté par le CDG76, arrive à son terme le 31 décembre 2026.

Il est proposé de renouveler la désignation du CDG76 pour engager la procédure de mise en concurrence dans le cadre du renouvellement de ce contrat d'assurance mutualisé garantissant les risques encourus à l'égard du personnel en cas de décès, d'invalidité, d'incapacité et d'accidents ou de maladies imputables au service.

Cette délibération n'engagera pas la collectivité de manière définitive, chacun restant libre, à l'issue de la mise en concurrence, de souscrire ou non le contrat proposé.

Cependant, les procédures préalables à l'organisation de la mise en concurrence visant au renouvellement de ce contrat d'assurance mutualisé, doivent être engagées dès à présent.

Le conseil Municipal valide à l'unanimité le renouvellement de l'engagement de la commune.

10. VALIDATION DU DEVIS POSE ET DEPOSE DES ILLUMINATIONS DE NOËL

Monsieur le Maire rappelle qu'afin de respecter la réglementation sécuritaire, il est nécessaire de faire appel à une entreprise spécialisée pour effectuer la pose et la dépose des luminaires de Noël et présente le devis de l'entreprise DR.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité de valider le devis de l'entreprise SAS DR pour un montant de 3 164€ HT, soit 3 796,80 € TTC.

11. VALIDATION DU REMBOURSEMENT AXA – AUTORISATION D'ENCAISSEMENT DU CHEQUE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'à la suite de la modification du contrat automobile liée à la cession du véhicule Mitsubishi et à l'achat du Maxity, la compagnie AXA procède à un remboursement de 22,12 €. Cette somme correspond à la différence entre l'ancienne cotisation et la nouvelle.

Ce remboursement sera imputé au compte 75888 (produits de gestion courante) du budget primitif 2025.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide cette décision à l'unanimité.

12. REVERSEMENT DON CCAS ET DES LIBERALITES DU REPAS DES ANCIENS

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les libéralités relatives au repas des anciens, d'un montant de 245 €, seront imputées au compte 7062 du budget primitif 2025. Il précise également qu'un don au CCAS d'un montant de 50 € sera enregistré au compte 756. Le reversement correspondant sera effectué sur le budget primitif du CCAS, chapitre 65, article 657363.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'unanimité les modalités présentées.

13. AUTORISATION DE SIGNATURE OFFRE EDF CONTRAT SALLE POLYVALENTE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les éléments relatifs à la mise en place d'un nouveau contrat de fourniture d'électricité pour les sites communaux. Il indique qu'il convient d'autoriser la signature de l'offre la plus avantageuse.

Le contrat proposé présente les caractéristiques suivantes :

- des prix fixes sur toute la durée du contrat, garantissant la commune contre les augmentations éventuelles du marché de l'électricité ;
- une gestion simplifiée grâce à un contrat unique incluant l'acheminement et la fourniture, donnant lieu à une seule facture pour l'ensemble des sites communaux ;
- une souplesse d'utilisation, le contrat ne comportant aucun engagement de consommation ;
- une transparence accrue par la prise en compte des Certificats d'Économie d'Énergie (CEE), conformément au dispositif d'économies d'énergie applicable aux fournisseurs.

Madame Carole MORETTI ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 11 voix pour et une abstention, donne quitus à Monsieur le Maire pour signer le contrat correspondant à l'offre la plus avantageuse.

14. ACQUISITION D'UN LAVE-VAISSELLE POUR LA SALLE DES FETES ET DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la cuisine de la salle des fêtes n'a jamais été équipée d'un lave-vaisselle. Dans le cadre de l'amélioration des services proposés aux usagers, il propose d'équiper cette cuisine d'un lave-vaisselle.

Un devis a été sollicité auprès de l'entreprise SECOREST, pour un montant de 13 485,72 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le devis présenté et autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de la Métropole, dans le cadre du Fonds d'Aménagement et d'Attractivité (FAA).

15. REMPLACEMENT DE L'ADOUCCISSEUR DU RESTAURANT SCOLAIRE

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil les éléments relatifs à la panne du lave-vaisselle du restaurant scolaire. Après examen, il apparaît que la panne est liée à l'adoucisseur qui est défectueux et ne peut être réparé dans des conditions économiquement avantageuses. Afin d'assurer la pérennité du lave-vaisselle et la qualité de l'eau utilisée, Monsieur le Maire propose le remplacement de l'adoucisseur.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, donne quitus à Monsieur le Maire pour procéder au remplacement de l'adoucisseur défectueux du restaurant scolaire.

16. INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Bénédicte GODARD qui fait part :

- ❖ Octobre Rose : malgré une météo capricieuse, cette manifestation a accueilli 92 participants et récolté plus de 900 €.
- ❖ Le repas des anciens a rencontré le succès habituel.
- ❖ Une réunion d'information animée par la gendarmerie aura lieu le mercredi 15 octobre. Elle portera sur la prévention des démarchages frauduleux et s'adresse aux habitants âgés de plus de 67 ans. Les communes de Saint-Marguerite-sur-Duclair et d'Épinay-sur-Duclair ont été invitées à se joindre aux Saint-Paërois pour cet échange.
- ❖ Une formation aux gestes de 1ers secours aura lieu le 20 octobre à destination du personnel communal et des associations.
- ❖ La remise du chèque Octobre Rose aura lieu le mercredi 19 Novembre à la salle des associations.

La séance est levée à 19h00.

Le Maire,
Valère HIS.

Le secrétaire de séance,
Samuel CRAMILLY,

Arnaud NICOLLE,

Bénédicte GODARD,

Wilfried DURIEU,

Cédric GODALLIER,

Carole MORETTI,

Samuel CRAMILLY,

Marie-Thérèse THIERRY,

Nadine DEVAUX-DIT-LALANDE,

Isabelle LEFEVRE,

Aline SCHRAEN,

Amélie DANTAN,

Stéphane DÉCUYPÈRE,